

COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

DELIBERATION

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le treize novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, BIRAS, MAU, MM BANCILLON, BARRAULT, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FLAZINSKA, LARROZE.

Absents : Mme FEMENIAS Sabine, MM , FEMENIAS Eric, LACOSTE, , ROSOLEN.

Date de la convocation : 6 novembre 2013.

Monsieur Jean-Philippe Bancillon a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 et 63 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Gironde sur Dropt dont teneur figurant en annexe à la présente délibération ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ;

DECIDE :

autorise Monsieur le Maire à signe ledit projet de convention de mise à disposition, dont teneur figurant en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

REVALORISATION LOYERS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la revalorisation de deux loyers communaux (cabinet infirmiers et logement de Mme Dion) au 1er janvier 2014.

Ces loyers seront réactualisés en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers, communiqué par l'INSEE.

le Conseil Municipal approuve cette proposition.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de GIRONDE SUR DROPT fait partie des communes recensées en 2014.

Pour effectuer ces opérations dans les meilleures conditions, il est nécessaire de nommer un coordonnateur et un suppléant et de recruter trois agents recenseur.

Ces trois agents seront embauchés du 16 janvier au 15 février 2014 et percevront une rémunération équivalente à un mois complet de salaire au taux horaire en vigueur du SMIC.

Après quelques discussions, le Conseil Municipal charge le Maire du recrutement des trois agents ainsi que d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ces opérations.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les bals rétros organisés par "l'entente", composé par 3 associations : l'élan Girondais, le F.C.G.R. et l'A.C.C.A, fêteront leur quarantième anniversaire en janvier 2014. Il propose à l'assemblée de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour les récompenser de leur longévité et de l'animation apportée à notre commune.

Cette subvention pourrait être répartie aux 3 associations à parts égales.

Le Conseil Municipal après quelques discussions, tout en saluant le dévouement des bénévoles durant ces 40 ans, approuve cette proposition et décide d'allouer une subvention de 1200 €, répartie de la façon suivante :

- Elan Girondais : 400 €
- F.C.G.R. : 400 €
- A.C.C.A. : 400 €

RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Monsieur Olivier FLAZINSKA rappelle la mission de la CLECT et les modalités d'évaluation des charges à transférer ; ce, dans le cadre du transfert de la compétence "lecture publique" à la CDC du Réolais et la création de la nouvelle médiathèque "Tête de réseau" de Gironde sur Dropt.

les débats et les questions au sein du Conseil Municipal concernent en particulier les aspects de transfert de personnel, non pas seulement au plan financier mais en terme de savoir-faire et de compétences.

Les futurs projets sur la médiathèque existante sont également abordés (formation, services...).

Le Conseil Municipal s'inquiète de l'organisation pendant la durée des travaux qui devraient s'étaler de février 2014 à juin 2015.

Le rapport de la CLECT est approuvé par :

- 6 voix "pour"
- 5 abstentions

DELEGUES NOUVEL E.P.C.I.

Dans le cadre de la création du nouvel E.P.C.I. au 1er janvier 2014, il est nécessaire de nommer les délégués, qui siégeront au conseil communautaire.

Après discussions, il a été décidé à l'unanimité les délégués suivants ;

Titulaires : Mr Bos Thierry, Mr BANCILLON Jean-Philippe

Suppléants : Mr BOLZAN Jean-Michel, Mr FLAZINSKA Olivier

SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL, APPROBATION DE LA FUSION AU 31/12/2013

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013273-0002 en date du 27/9/2013 de projet de périmètre du Syndicat Mixte du Dropt Aval, syndicat issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et du Syndicat intercommunal du bassin versant de la Dourdèze ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et du Syndicat intercommunal du bassin versant de la Dourdèze au 31/12/2013 ;
- approuve le projet de périmètre tel que contenu dans l'arrêté préfectoral n°2013273-0002 en date du 27/9/2013.

APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013273-0002 en date du 27/9/2013 de projet de périmètre du Syndicat Mixte du Dropt Aval, syndicat issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Dropt d'Eymet, du Syndicat intercommunal d'aménagement du Dropt de Monségur et du Syndicat intercommunal du bassin versant de la Dourdèze ;

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les statuts du syndicat mixte du Dropt Aval tels que joints en annexe.

ELECTION DES DELEGUES

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Le Maire invite le conseil municipal à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt Aval.

Il fait appel à candidature.

Sont candidats après avoir exposé leurs motivations :

- délégué titulaire : Jean-Michel BOLZAN
- délégué suppléant : Jean-Phillippe BANCILLON

Résultat du scrutin :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|
| - Election du délégué titulaire | - Election du délégué suppléant |
| Nombre de votants : 11 | Nombre de votants : 11 |
| Bulletins blancs ou nuls : 0 | Bulletins blancs ou nuls : 0 |
| Suffrages exprimés : 11 | Suffrages exprimés : 11 |
| Majorité absolue : 6 | Majorité absolue : 6 |
| Ont obtenu : BOLZAN J.M.11 voix | Ont obtenu : BANCILLON J.P 11voix |
- Sont élus au syndicat mixte du Dropt Aval :
- Mr BOLZAN, délégué titulaire, 34 rte de Beauséjour à Gironde s/ Dropt
 - Mr BANCILLON, délégué suppléant, 4 lot Pichard à Gironde s/ Dropt

COMPETENCE OPTIONNELLE DU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL

Vu le projet de statuts du Syndicat Mixte du Dropt Aval,

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle "Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la compétence optionnelle "Assurer la lutte contre les espèces déclarées nuisibles sur le Dropt domanial et ses affluents" du Syndicat Mixte du Dropt Aval.

ADHESION AU PARTENARIAT DU S.D.E.E.G.

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006 ;

Certains travaux en éclairage public engagés par la commune et générant des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), également appelés Certificats Blancs ;

Ces CEE permettent de quantifier les économies d'énergie réalisées en kWh cumac (cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'équipement) et peuvent être valorisés auprès des fournisseurs d'énergie conformément à la loi programme de 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) et aux lois Grenelle.

L'obtention des CEE par une collectivité implique une dépôt de dossier de demande auprès du Pôle National des CEE sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. A titre d'exemple, cela représente le renouvellement 3125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG propose de mutualiser ce dispositif en étant la plateforme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière d'éclairage public. Pour ce faire, il convient d'établir un partenariat en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public avec le SDEEG qui portera sur :

- Un appui technique du SDEEG sur les opérations de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public de la commune ;
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'information sur la maîtrise de la demande en énergie par le SDEEG ;
- Des visites de référence portant sur la mise en oeuvre de solutions innovantes dans l'éclairage public ;
- L'obtention et la valorisation par le SDEEG des CEE issus des travaux d'amélioration énergétique entrepris par la commune sur son patrimoine éclairage public.

La ressource financière provenant de la vente des CEE alimentera un fonds commun qui permettra de renforcer la politique d'aide apportée par le SDEEG pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public des communes.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, justifiant de l'intérêt d'adhérer au partenariat du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) en faveur de l'efficacité énergétique en éclairage public, selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du comité syndical du SDEEG en date du 27 juin 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents DECIDE d'adhérer au partenariat du SDEEG à partir du 1er janvier 2014.

BUDGET COMMUNAL

DECISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	
TOTAL D 011 : charges à caractère général	1 000,00 €	
D 668 : Autres charges financières		1 000,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 000,00 €

Infos :

1) Achats Bâtiments Mau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contact avec la société Mau concernant l'achat des bâtiments / cuverie (fiche industrielle) et d'une proposition faite par écrit pour un montant de 50 000 €. Après échanges, le conseil décide de mettre en délibération cette décision le lundi 9 décembre 2013.

2) Logements communaux

Le projet initial apparaît aujourd'hui difficile à mettre en œuvre pour la municipalité : estimation des travaux à 400 000 €, peu de co-financement ou de subventions, etc...

Une proposition de Gironde Habitat d'acquérir le bâtiment pour un montant de 50 000 € afin d'y aménager 4 logements, est parvenue en mairie.
Le conseil décide de mettre en délibération cette décision le lundi 9 décembre 2013.

3) Etude faisabilité Pôle Sportif

Cette dernière est présentée en conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents, le projet est abandonné à court terme, le montant de 643 000 € estimé pour les travaux apparaissant démesuré, avec des co-financements et subventions largement insuffisants.

4) Point sur « la halle »

Sera également mis en délibération le lundi 9 décembre prochain, l'alternative concernant la future halle.

- démolition « partielle » laissant structure/charpente/couverture pour un montant de 6 300 €.

Au préalable le conseil demande que soient évaluées les risques par une société spécialisée.

- démolition « totale » pour un montant de 32 000 €.

5) Aménagement « gare »

Monsieur le Maire présente la plan définitif de l'aménagement, le budget total étant conforme au projet de départ.

Il inclut la réfection du réseau d'eau pluviale, les espaces arborées...

Une négociation est engagée avec la SNCF et RFF pour

- soit l'achat d'une parcelle
- soit une mise à disposition.

6) RD 1113 –Sécurité

Le conseil municipal donne son accord de principe, après l'exposé de Mme Phalna BIRAS, pour engager la mise en œuvre, au plan administratif-financiers-technique, 2 plateaux ralentisseurs sur la RD 1113

- l'un entre Tabac Presse est route du stade
- l'un entre Médiathèque en anciennement « Les Tilleuls »

Une première estimation du montant des travaux s'élève à environ 30 000 €.

7) Dossier SOS Détresse

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le récent historique des relations avec cette association :

- mise en sécurité des locaux et contrôle
- installation des panneaux

Une mise en demeure adressée en octobre 2013 sur ce dossier « panneaux » étant resté sans réponse, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'établir un procès verbal à leur rencontre.

8) Affaires scolaires

- Rythmes scolaires

Madame Magalie MAU, présente les résultats récents du Comité de Pilotage concernant la réforme des rythmes scolaires au plan cantonal.

Le projet sur Gironde prévoit

- ¾ d'heure de moins par jour

- Cours le mercredi matin
- Arrêt des cours à 15h15 en semaine puis de 15h15 à 16h00 « temps d'activité périscolaire »

Les échanges entre membres présents portent sur le mercredi après-midi, les aspects de restauration, de transport vers l'accueil en centre de loisirs... La dernière enquête réalisée semble montrer que 30 % des familles qui fréquentaient l'école de Gironde pourraient avoir des difficultés à s'organiser le mercredi.

- Voyages scolaires

2 classes partent cette année :

- 1 classe de neige
- 1 classe « astronomie »

La coopérative scolaire et les familles financent la quasi totalité de ces activités. L'école a transmis une demande de co-financement complémentaire à la mairie.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents accorde 2 000 € de subvention.

9) Ordures ménagères

Jean-Philippe BANCILLON présente au conseil municipal la nouvelle grille tarifaire dans le cadre de la redevance incitative effective au 1/1/2014, ainsi que les modalités de facturation.

3^{ème} grille réactualisée, elle présente une baisse substantielles des montants grâce :

- à la diminution de la collecte (- 4 000 tonnes)
- à la renégociation avec la Coved (avenant signé)

De plus, demande est faite sur la commune de Gironde de basculer des tournées en C2 (lundi et jeudi) à des tournées en C1 (jeudi), soit 1 passage hebdomadaire.

La grille tarifaire sera réactualisée chaque année.

10) Bâtiment Municipaux et divers

Monsieur le Maire présente les devis réactualisés pour l'installation de nouvelles portes à la salle des fêtes et le nettoyage des façades.

Madame Christine BENTEJAC rappelle les dates suivantes :

- ❖ 13 décembre 2013 : repas de fin d'année avec les agents municipaux
- ❖ 16 février 2014 : repas des « anciens »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 et ont signé les membres présents.